

Bienvenue Tout pour votre emménagement en Suisse

Infos et liste
de contrôle



visana



Bienvenue en Suisse

Bienvenue! Le déménagement en Suisse marque le début d'un nouveau chapitre de votre vie. Beaucoup de choses sont encore nouvelles et inconnues, nous le comprenons. Nous avons réuni pour vous les principales informations concernant votre assurance-maladie en Suisse, des conseils utiles et des réponses aux questions fréquemment posées.

Les termes à connaître



Assurance de base et assurance complémentaire

L'assurance de base est obligatoire et ses prestations sont prescrites par la loi; elles sont identiques chez tous les assureurs-maladie. L'assurance complémentaire est facultative et élargit les prestations de l'assurance de base.



Franchise

La franchise est votre participation aux traitements médicaux décomptés à la charge de l'assurance de base.

Bon à savoir : plus la franchise est élevée, plus la prime est basse.



Modèles d'assurance de base

Pour l'assurance de base, vous avez le choix entre différents modèles. Ceux-ci déterminent avec qui vous devez prendre contact en premier lieu avant de recourir à des prestations médicales: libre choix du/de la médecin, médecin de famille, télémédecine ou une combinaison du/de la médecin de famille et de la télémédecine.und Telemedizin.



Prime

La prime d'assurance est le montant fixé par contrat que vous payez pour votre assurance. La prime peut être payée mensuellement, semestriellement ou annuellement.



Quote-part

Li la franchise est épuisée, vous prenez en charge 10% de tous les autres frais en tant que «quote-part». Le reste est pris en charge par la caisse-maladie.



Assurance-accidents

Si vous êtes employé/e et que vous travaillez plus de huit heures par semaine, vous disposez d'une assurance-accidents par le biais de votre employeur.



Réduction des primes

Les personnes à faible revenu peuvent demander une aide financière, appelée réduction des primes.

Le système suisse d'assurance-maladie

Toute personne résidant en Suisse depuis plus de trois mois est légalement tenue de conclure une assurance obligatoire des soins.

Après votre arrivée en Suisse, vous disposez d'un délai de trois mois pour conclure une assurance de base. Tous les membres d'une famille, adultes et enfants, doivent être assurés individuellement. L'assurance-maladie rembourse les frais éventuels avec effet rétroactif jusqu'à la date de début de l'assurance et les primes doivent également être payées avec effet rétroactif à cette date.

De bonnes raisons pour passer à Visana



Décompte de prestations et remboursement rapides

Dans l'étude indépendante sur la satisfaction de la clientèle de Bonus.ch, nous sommes la meilleure caisse-maladie dans la catégorie «Traitement des prestations», avec une note de 5,5. Dans le classement général 2022 également, Visana a obtenu la meilleure note de 5,4 et la première place.



Assurance de protection juridique gratuite en matière de santé

Cette assurance de protection juridique en matière de santé est incluse dans tous les modèles d'assurance.



App myVisana

Tout régler simplement, par voie numérique. Dans l'app myVisana, vous réglez tout par voie numérique et vous disposez à tout moment de votre carte d'assuré.



Well: la plate-forme de santé pour la Suisse

Accès gratuit à DoctorChat 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Ligne d'assistance joignable 24 heures sur 24 et 365 jours par an

Nous sommes à votre service 24 heures sur 24.



Service de changement

Lorsque vous choisissez Visana, vous pouvez nous confier l'ensemble des formalités de changement. Nous les réglerons pour vous, de manière fiable.

Liste de contrôle: Pour votre déménagement

Inscription

- Communiquez votre lieu de domicile dans les huit jours qui suivent votre emménagement en Suisse
- Demandez une autorisation de séjour et / ou de travail pour les séjours de plus de trois mois

Pour ce faire, contactez le service de contrôle des habitants de votre commune de domicile. Vous trouverez toutes les informations et coordonnées de contact sur sem.admin.ch.

Assurance

- Concluez votre assurance-maladie obligatoire dans les trois mois qui suivent votre emménagement

Logement

Comparez les offres immobilières des agences et des prestataires en ligne. Pour la visite d'un appartement, préparez les documents suivants:

- copie de l'autorisation de séjour ou de la pièce d'identité (valable)
- copie du contrat de travail
- coordonnées du précédent bailleur
- extrait du registre des poursuites (disponible auprès de la commune de domicile)

Compte bancaire

Vous trouverez des informations intéressantes sur les thèmes bancaires et sur tous les établissements financiers suisses sur schweizer-banken.info (en allemand). Pour ouvrir un compte bancaire, préparez les documents suivants:

- pièce d'identité valable
- attestation de séjour ou de domicile
- contrat de travail, si disponible

Véhicule

Pour l'immatriculation et autres formalités concernant le véhicule, adressez-vous à votre office cantonal de la circulation routière. Vous trouverez toutes les adresses et informations dont vous avez besoin sur www.asa.ch.

- Faites adapter votre permis de conduire au plus tard douze mois après l'emménagement
- Faites réimmatriculer votre véhicule dans les délais: un mois pour l'importation d'un véhicule neuf, douze mois pour un véhicule d'occasion
- Concluez une assurance suisse pour l'autorisation de mise en service (obligatoire)

Courrier et télécommunication

- Informez avant votre déménagement le bureau de poste précédent pour le suivi des envois
- Demandez l'installation d'une ligne téléphonique fixe et / ou d'une connexion Internet pour votre nouveau domicile
- Annoncez-vous auprès de l'Organe suisse de perception des redevances de réception des programmes de radio et de télévision (serafe.ch)

Dispositions douanières

Si vous établissez votre domicile en Suisse, vous pouvez prendre avec vous vos objets ménagers, vos collections, vos animaux et votre véhicule sans devoir payer de taxes. L'unique condition est d'utiliser personnellement depuis au moins six mois les objets que vous prenez avec vous et de continuer à les utiliser après votre arrivée en Suisse.

Visana fait
partie des plus
importantes
caisses-maladie
de Suisse

Visana, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 16,
Téléphone 0848 848 899, visana.ch



Nous sommes à votre disposition.

Faites-vous conseiller gratuitement et sans engagement.
visana.ch/francais